

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/08

Tarifs de location de la Colonie de vacances du Creux-des-Biches

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC

Comme le Conseil de ville en a déjà été informé, la gestion du Creux-des-Biches a été l'objet d'une restructuration afin que la gestion du bâtiment, qui appartient à la Commune, soit distinguée de la gestion des colonies proprement dite, qui appartient aujourd'hui à une nouvelle association dite de la Colonie du Creux-des-Biches. Le Conseil communal a conclu une convention avec l'association qui organise les colonies. L'association peut bénéficier du bâtiment au mois de juillet gratuitement.

La situation financière du bâtiment est devenue préoccupante ces dernières années avec les différents crédits d'entretien nécessaires et adoptés. Il y avait donc, au moment des restructurations, une dette sur l'immeuble d'environ Fr. 700'000.-. Le Conseil communal, mis au courant de certaines intentions de proposer la vente pour se débarrasser d'un bâtiment trop coûteux, tenant compte que le Creux-des-Biches est une institution sociale à laquelle les Delémontaines et Delémontains tiennent beaucoup, a décidé, d'entente avec le comité de la colonie, d'en modifier la gestion puis d'en relever les tarifs pour les adapter aux prix pratiqués par les institutions de ce type, compte tenu de ses frais fixes. Les anciens tarifs qui figurent en annexe montrent des chiffres manifestement trop bas, notamment pour les écoles de Delémont, et qui correspondent à de fortes subventions déguisées. Le Conseil communal a donc décidé, par rapport à la situation financière du bâtiment, de soutenir l'organisation des colonies de juillet, les autres utilisateurs, sans distinction, payant un tarif considéré comme adéquat par rapport aux prestations fournies. Il faut dire encore que les habitudes ont changé : le bénévolat a quasiment disparu, les enseignants ne se mettent plus à disposition pour diriger les colonies comme par le passé. Le Conseil communal s'est donc adapté à la nouvelle situation.

En 2007, le rapport financier du Creux-des-Biches a déjà augmenté. Des actions ont été entreprises pour augmenter la fréquentation de cette maison de vacances, notamment en hiver, et nous espérons bien obtenir un rendement satisfaisant et positif régulier qui assure l'avenir de l'institution.

Pour revenir aux tarifs pour les écoles delémontaines, il faut comprendre que le Creux-des-Biches appartient aux habitants et citoyens de la ville qui doivent financer les intérêts et amortir la dette. Octroyer des tarifs moins élevés aux écoles de Delémont peut résoudre les problèmes de budget des camps scolaires, mais malheureusement pas la gestion globale du bâtiment.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal répond comme suit aux deux questions posées :

- les tarifs du Creux-des-Biches ont augmenté car les anciens tarifs étaient manifestement trop bas et sans rapport avec la dette du bâtiment et son coût de fonctionnement (conciergerie, chauffage, etc.) ;
- il n'est pas encore possible de faire un constat sur le rendement du bâtiment qui pourrait justifier un abaissement du tarif pour les écoles et groupements delémontains, puisque les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette question pourra cependant être reprise ultérieurement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2008



COLONIE DE VACANCES  
DU CREUX-DES-BICHES

TARIFS DE LOCATION

<b>Taxe de base</b>	
Location de un à deux jours	Fr. 150.-
Location de trois jours et plus	Fr. 50.-

En sus de la taxe de base, les tarifs par nuitée ou par jour suivants sont appliqués :

<b>ÉCOLES DE DELEMONT</b>	
Par élève	Fr. 2.-
Par instituteur	Fr. 4.-

<b>SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS DE DELEMONT</b>	
Par enfant	Fr. 8.-
Par adulte	Fr. 12.-

<b>SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS DU JURA ET DU JURA HISTORIQUE</b>	
Par enfant	Fr. 10.-
Par adulte	Fr. 15.-

<b>SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS D'AUTRES RÉGIONS</b>	
Par enfant	Fr. 14.-
Par adulte	Fr. 22.-

Chambre jurassienne : forfait par séjour de Fr. 50.-

- L'électricité et l'eau chaude sont facturées selon le relevé des compteurs.
- Le chauffage central à pellets de bois est facturé selon un forfait journalier saisonnier.

En cas d'**annulation**, il sera facturé **10 %** de la facture totale si l'annulation intervient **2 semaines** avant le début du séjour et **5 % 4 semaines** avant.

**POUR RÉSERVATION :**  
Municipalité de Delémont  
Service des Affaires sociales, de la Jeunesse et du Logement,  
Rue du 23-Juin 13  
2800 Delémont  
☎ 032 421 91 83 / fax 032 421 91 89 / [suzanne.knutti@delemont.ch](mailto:suzanne.knutti@delemont.ch)



COLONIE DE VACANCES  
DU CREUX-DES-BICHES

TARIFS DE LOCATION

<b>Prix par personne par nuitée ou par jour</b>	
Adulte	Fr. 20.00
Enfant (jusqu'à 16 ans)	Fr. 14.00
Taxe de séjour (dès 16 ans)	Fr. 1.20

<b>Frais annexes</b>	
Taxe ordure	Fr. 5.00/par jour
Chambre jurassienne	Fr. 50.00/par séjour
Ouverture du bâtiment annexe sud	Fr. 50.00/par séjour
Ouverture de dortoirs supplémentaires	Fr. 50.00/par dortoir

- L'électricité et l'eau chaude sont facturées selon le relevé des compteurs.
- Le chauffage central à pellets de bois est facturé selon un forfait journalier saisonnier.

En cas d'**annulation**, il sera facturé **10 %** de la facture totale si l'annulation intervient **2 semaines** avant le début du séjour et **5 % 4 semaines** avant.

En cas de facture inférieure (sans les frais annexes) à Fr. 550.00 pour le week-end du vendredi soir au dimanche soir, c'est ledit forfait qui sera facturé.

En cas de facture inférieure (sans les frais annexes) à Fr. 450.00 pour le week-end du samedi matin au dimanche soir, c'est ledit forfait qui sera facturé.

Le forfait minimum par nuitée/jour est de Fr. 200.00 (sans les frais annexes).

Tarifs adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 11 décembre 2007

**POUR RÉSERVATION :**  
Municipalité de Delémont  
Service des Affaires sociales, de la Jeunesse et du Logement,  
Rue du 23-Juin 13  
2800 Delémont  
☎ 032 421 91 83 (le matin) / fax 032 421 91 89 / [suzanne.knutti@delemont.ch](mailto:suzanne.knutti@delemont.ch)